

L'estuaire de la Bidassoa au Pays Basque. Espace commun, patrimonialisation et droits d'usages



D. Cunchinabe. Eco-anthropologue.
Coordinateur du collectif inter associatif

« La passe de l'indien -indianoaren Passabidea »

18 Juin 2025. Osmose

SOMMAIRE

1. Introduction racontée.
2. La Bidassoa: limites et frontière.
3. Traités et conventions: de l'histoire ancienne ?
4. La convention de (19) 59: un simple règlement de pêche ?
5. La convention à l'épreuve.
6. Conclusion provisoire pour une recherche en cours.

Introduction



Aujourd'hui, avec une poignée d'amis nous possédons un vieux bateau breton ...

Introduction



Mon grand père possédait un *batteleku*



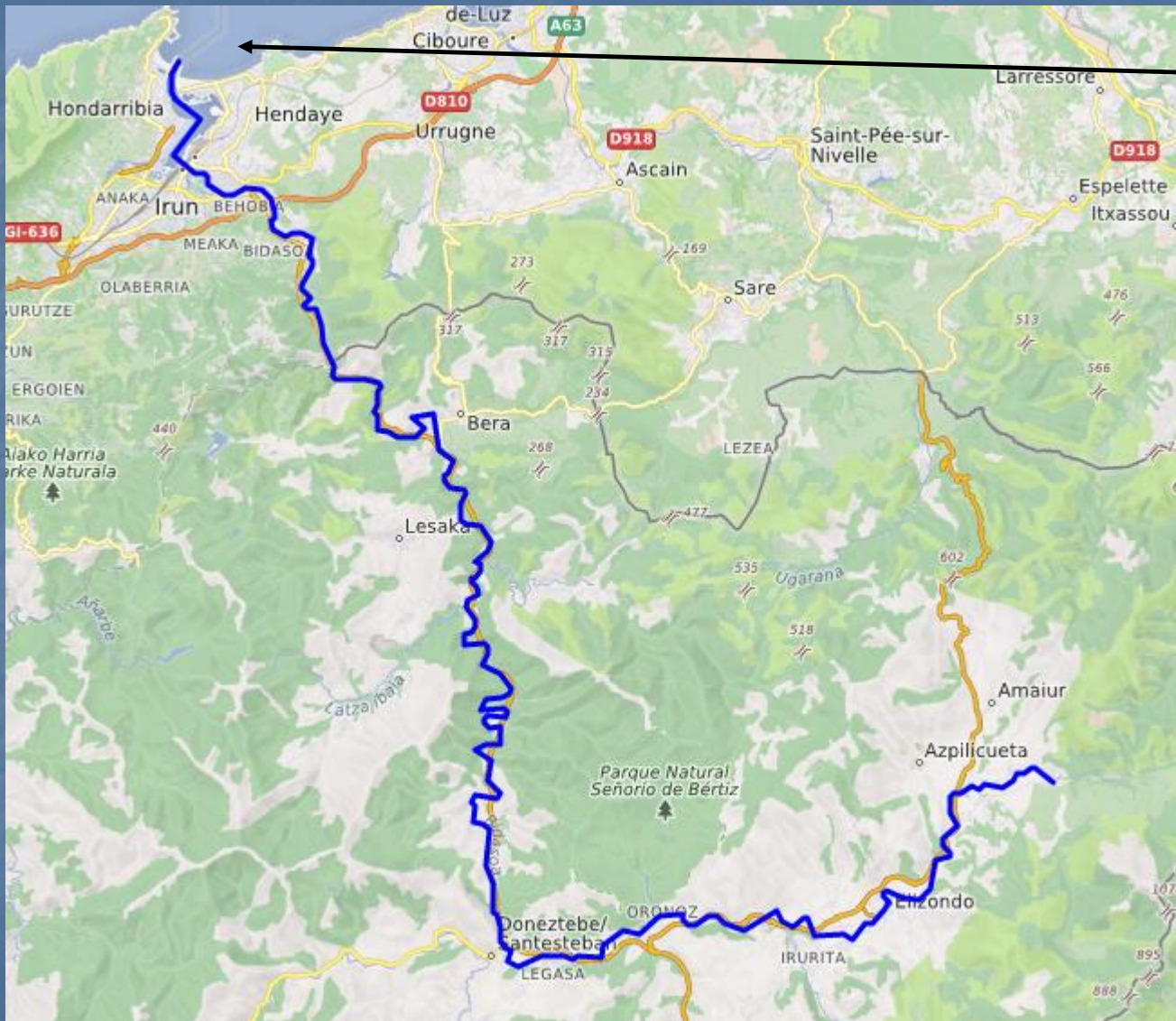


Récif à marée descendante ... zone Erreta



Plus au large, vagues et écume annoncent les brisants d'Erreta

La Bidassoa.



Rade du Figuier
appelée aussi
baie du Figuier
par les
habitants

La Bidassoa: limites et frontière.

Cap du Figuier

Province du Gipuzkoa

Province du Labourd

Hendaye

Urrugne

Biriatou

Enderlaza

Province de Navarre

Fontarrabie

Irun





Le cap du figuier vu depuis la rade.

Les singularités sociales de l'estuaire de la Bidassoa.

Un estuaire

Deux états

Trois langues

Et un peuple sans état, le Pays Basque rassemble une communauté autonome [sud côté espagnol], des basques navarraïschématiquement au dessus de Pampelune et au nord [côté français] par la communauté d'agglomération du Pays Basque qui depuis 2017 existe en tant que structure administrative officielle.

Le condominium de l'Ile des faisans est un élément de singularité supplémentaire





L'Ile des faisans ...

Traités et convention : de l'histoire ancienne ?

- 1.Sentence provisionnelle de St Jean de Luz du 10 avril 1502.
- 2.Traités de bonne correspondance. 1328 – fin ancien régime.
- 3.Traités de *faceries*. Livre des *faceries* de sare XIIIe s ?
- 4.Traité des limites signé à Bayonne le 02 /12 / 1856.
- 5.Recueil des usages locaux des Basses Pyrénées 1868.
- 6.Convention relative à l'exercice de la pêche dans la Bidassoa 1886.
- 7.Convention internationale de la Bidassoa 1959.

Traités et convention : de l'histoire ancienne ?

CONVENTION	CONVENIO
RELATIVE	RELATIVO
À L'EXERCICE DE LA PÊCHE	AL EJERCICIO DE LA PESCA
DANS LA BIDASSOA.	EN EL BIDASOA.

1886. La première convention qui initie les suivantes traite de la pêche dans la Bidassoa ...

Les Hautes Parties contractantes s'engagent à n'apporter aucun changement au présent règlement sans avoir pris l'avis préalable d'un nombre égal de délégués des municipalités des deux rives de la Bidassoa.

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs ont signé la présente Convention et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Bayonne, en double expédition.

Le 18 février 1886.

Las Altas Partes contratantes se comprometen á no introducir ningun cambio en el presente reglamento sin haber consultado previamente la opinion de un número igual de delegados de las municipalidades de las dos orillas del Bidasoa.

En fé de lo cual los Plenipotenciarios respectivos han firmado y sellado el presente Convenio.

Hecho en Bayona, en doble original.

El 18 febrero 1886.



Aïtaxí

La convention de (19) 59: un simple règlement de pêche ?

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

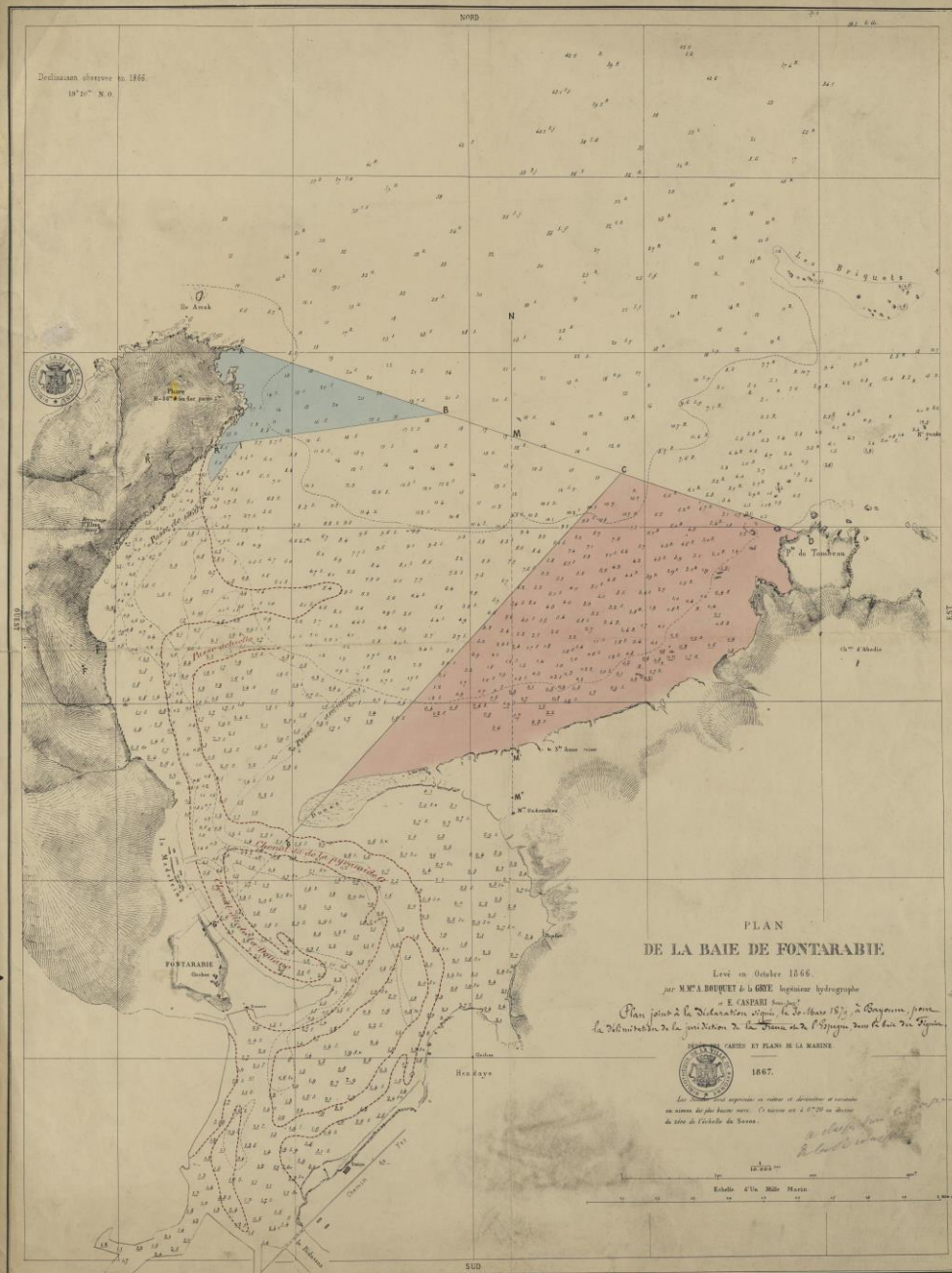
CONVENTION

entre la France et l'Espagne relative à la pêche en Bidassoa et baie du Figuer.

Du 14 juillet 1959

Il y a 60 ans le 14 Juillet 1965 entrait en vigueur la convention

2724 22



La convention de (19) 59: un simple règlement de pêche ?

Article 10 – 2.

« Lesdits habitants continueront ... à exercer dans toute l'aire de la convention couverte par la haute marée, **des droits identiques** pour la pêche et pour la récolte de tous les amendements marins, **sans être soumis à d'autres dispositions ou restrictions** qu'à celles résultant de la présente convention ».

La convention de (19) 59: un simple règlement de pêche ?

Art 16 -1-2.

1. **Selon l'usage existant**, tous les riverains indistinctement continueront à prendre sur tous les points du cours de la Bidassoa baignés par la haute marée toutes les herbes marines, excepté celles qui sont adhérentes aux barreaux des terres labourées et qui appartiennent exclusivement aux propriétaires de ces terres.

2. **Ils continueront** à prendre les sables coquilliers et autres amendements marins sur ces mêmes points qui resteront à découvert aux basses eaux, mais ils ne pourront les enlever qu'à une distance de 10 mètres des baradaux, des digues et des berges, et à 8 mètres des parcs à huîtres et à moules, des dépôts quelconques de coquillages et des viviers à poissons dont il sera fait mention dans un des articles

Glissement

1959

- **Communs historiques :**
- - Anthroposystème.

- **Communs environnementaux :**
- - patrimoine commun de la nation.
- - Ce patrimoine génère des services éco systémiques et des valeurs d'usage.

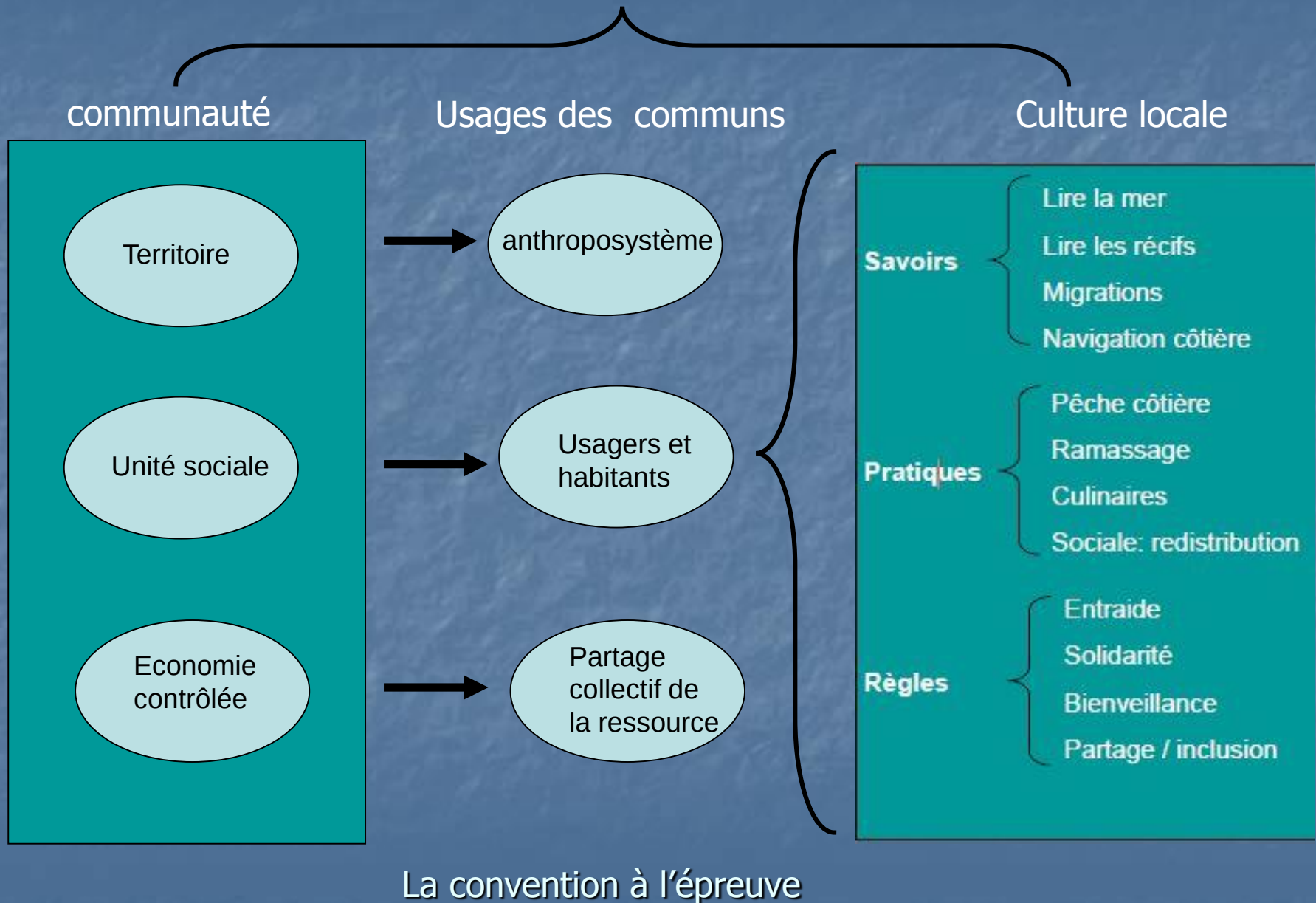
2000*

*Ratification du premier code de l'environnement

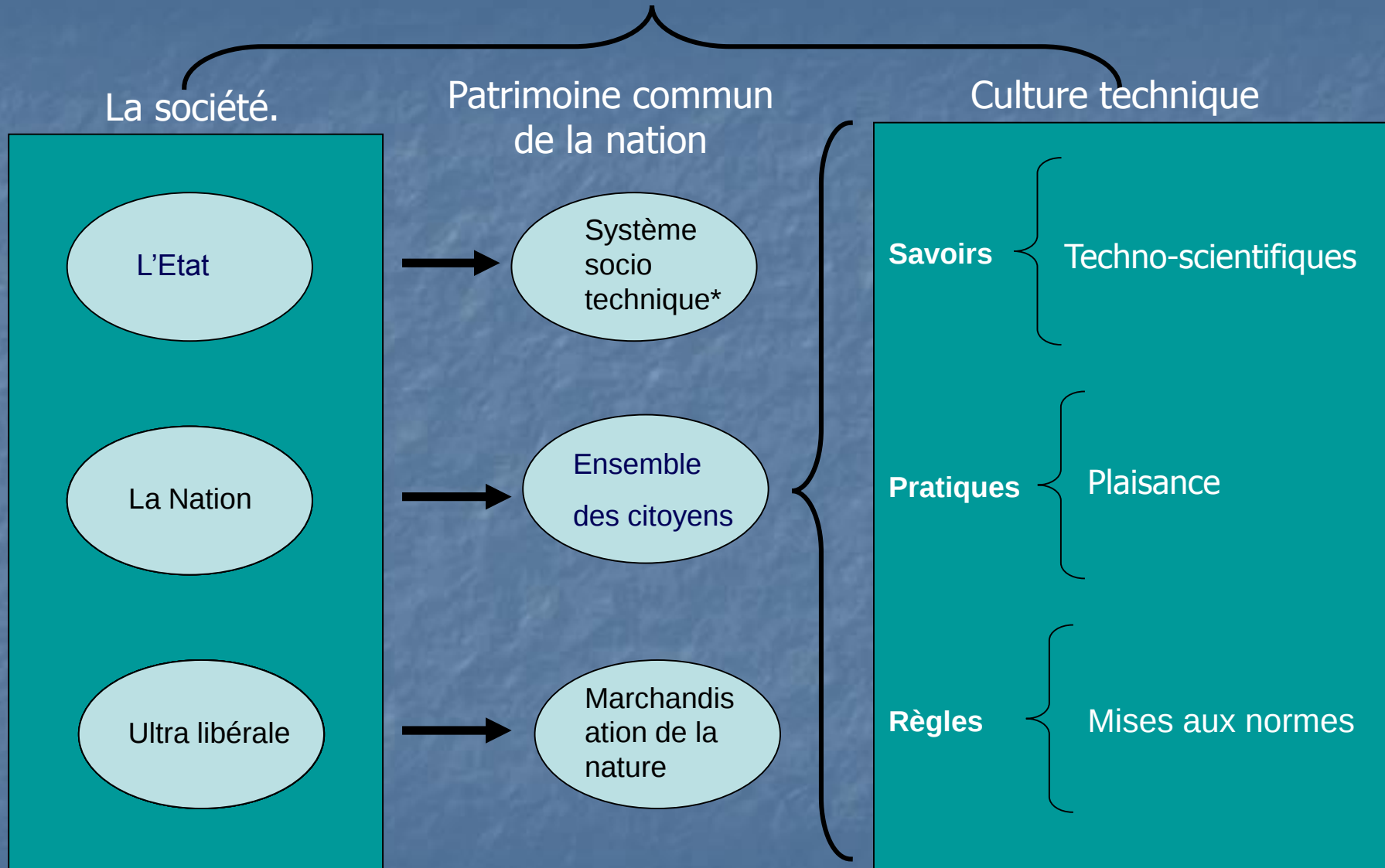
Préjudices

- Culturel
 - « Dé patrimonialisation » des bateaux
 - Expertise scientifique prévaut sur les savoirs locaux
 - l'Universalisme s'oppose à la culture locale
- Moral
 - Liberté: cadre consenti à un cadre imposé
 - Accusation de prédation
- Economique
 - Usages gratuits deviennent payants: ZMEL
 - Prévalence de l'économie industrielle sur celle de la maison
 - Marchandisation de la nature: 1€ investi réserve
- Social
 - Collectif vers individualisation.
 - Incapacité à produire des textes et à gouverner
 - exclusion des uns , défaire la communauté

Mode de vie et paysage culturel



Cadre de vie et paysage universel



* Un système socio technique est un réseau tissé entre différents acteurs économiques et sociaux autour d'un produit ou d'un service .



Entraide



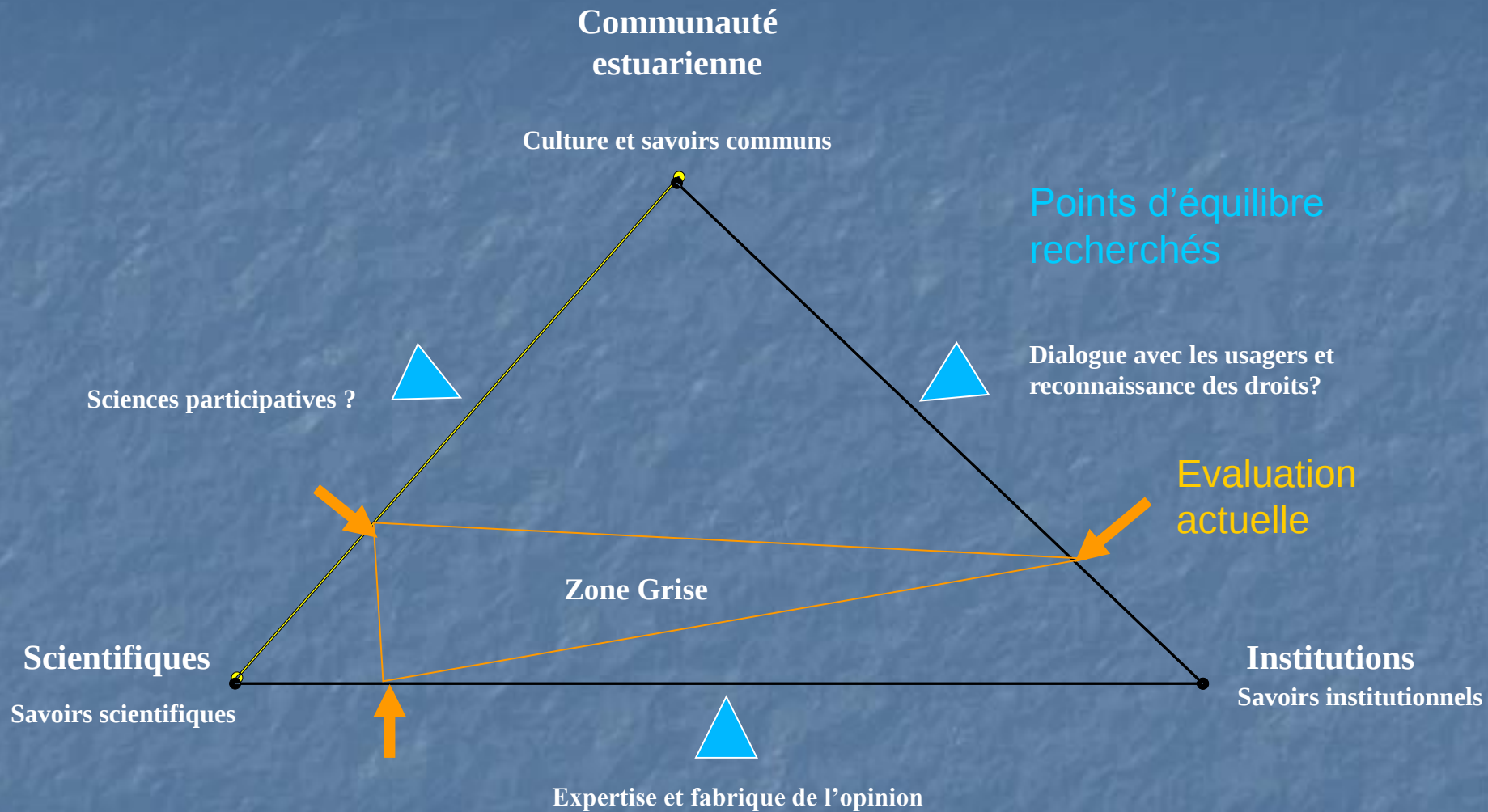
Echange de savoirs, de compétences et solidarité entre personnes d'une même association, entre personnes d'associations différentes et entre associations.



Partage



Convivialité et production du social



Zone Grise: Point de convergence caractérisé par des difficultés à dialoguer et à expérimenter mais il s'y passe des « choses ».



Merci pour votre attention ...

Crédit Photographique.

Dia.1 René Vacquier. Ass des riverains et usagers du port de Kaneta

Dia. 5,6,7,10,29,30 Jean Louis Marçot. Archive personnelle.

Dia. 15 Jean Louis Errazquin – son grand père. Archive familiale

Dia. 3,24, 25 Jean Pierre Lebrice. Ass Les Reloupsdemer

Dia. 26,27 Association de Kaneta. Archives de l'association

